



COMITE DE DIRECTION



PROCES-VERBAL n°02

Réunion Plénière du Jeudi 28 août 2025

Président : M. André VITIELLO
Secrétaire Général : M. Bruno GIMENEZ
Présents : MM. Mehdi BENSALAH – Fabien BONARDI – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Jean-Bernard KISTON – David LE BRIS – Antoine MANCINO – Jean-Paul PERON – Jean-Paul RUIZ – Alain SAVELLI – Philippe SULTAN
Excusés : Mmes Lydie BASTIEN – Cathy DARDON – Laurence RAVEL – Sandra ROMEO – M. Francis PERCEPIED

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

■ F.F.F

-**Port de caméras pour les arbitres.** Le District est retenu pour l'expérimentation.

■ LIGUE MEDITERRANEE

-**Information :** Nouveau logo Coupe de France Crédit Agricole

■ Divers

- **Alberto PORTELA :** Démission de membre du Comité de Direction pour raison professionnelle. Noté

- **Albert PATALANO :** Démission de membre du Comité de Direction pour raison personnelle. Noté

- **Mireille MONIER :** Candidature pour intégrer les Commissions Foot Educatif et Activités Sportives. Le C.D. émet un avis favorable.

- **Virginie CAUDMONT :** Candidature pour intégrer le Comité de Direction. Le Président répondra

INFORMATIONS

Le Comité de Direction valide le règlement intérieur de la C.D.A. pour la saison 2025 / 2026 ainsi que le budget prévisionnel pour la même saison.

LISTE DES OBSERVATEURS ET ACCOMPAGNATEURS POUR LA SAISON 2025/2026

Liste des observateurs :

BECKER Jean François - MOMBOISSE Michel - ABBOUR Mustapha - LANDON Noel - FAUTRAD Patrick - GUGLIELMO Patrick - LE TEXIER Patrick - LETANG Stephane - GATT Thierry - BEN ALLEL Abdelkader - AYELA André - COTY Bernard - JOLY Christophe - SHACKELFORD David - AMEUR MEDDAH Djemel - SAHYAMI Fayssal - CLAIR Jean François - JANIN Guillaume - DEHOEST Olivier - ROUSSILLON Hervé - CARPENTIER Dominique - WILLIG Thierry - TABTI Khalil - CHARRETTE Bruno - CAUDMONT Lucas - COURET Christophe - MATTERA Sébastien

Liste des accompagnateurs :

ABBOUR Mustapha - AHONOUKOUN James - AMEUR MEDDAH Djemel - BEN ALLEL Abdelkader - BHIHI Ilies - BOUCHKARA karim - BOUMENDIL Pascal - CARPENTIER Dominique - CAUDMONT lucas - CONSTANS Ludovic - DUMILLY Steve - GATT Thierry - GUGLIELMO Patrick - HUET Edouard - JANIN Guillaume - LANDON Noel - LE TEXIER Patrick - LETANG Stéphane - MASSOLO Cyrille - MATTERA Sébastien - MEJRAB Mohamed - MICHAUD Pascal - MOMBOISSE Michel - PEZZOLI Georges - RAVET Christophe - SCHACKELFORD David - SOLNON Sylvie - TABTI Khalil - TAULIER Florian - WILLIG Thierry

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2025/2026 D'UN OU DEUX JOUEUR(S) MUTE(S) SUPPLEMENTAIRES DANS L'(ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes de Ligue ou de District pour toutes compétitions officielles y compris nationales.

👤 UN MUTE SUPPLEMENTAIRE

GAPEAU FC (Séniors D1) – ENT. PIVOTTE SERINETTE (Jeunes U15 D1) – AS ST CYR (Séniors D1) – AS LES VALLONS (Séniors D3) – SC TOURVES (Séniors D2) – BARJOLS (Séniors D3) – US SANARY (U13 Niveau 1) – SC DRAGUIGNAN (Séniors D1) – AS ARCOISE (Séniors D3) – FC GRIMAUD (Séniors D3)

👤 DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES

FC SEYNOIS (Séniors D1 et Jeunes U17D1) – STADE TRANSIAN (Séniors D3) – US OLLIOULES (Séniors D1) – US BANDOL (Séniors D4 Poule A) – AS BRIGNOLES (Séniors R3 ET U14 R) – BESSE SPORTS (U16 D2 et U14 D3) – US VAL D'ISSOLE (U15 D3) – USAM TOULON (U12 Niveau 2) – ASPPT TOULON (Séniors D1) – LE PRADET (U19 D1)

Les clubs concernés devront indiquer, IMPERATIVEMENT avec le début des championnats, l'(ou les) équipe(s) dans laquelle (lesquelles) ils souhaitent voir évoluer ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s).

*Prochaine réunion Bureau
A définir*

Le Président : M. André VITIELLO
Le Secrétaire Général : Bruno GIMENEZ